



DE LA FORMATION AU FORMATAGE: LA RÉFORME DU DIPLÔME D'ETAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ AU SERVICE DU PROJET DE DÉMANTÈLEMENT SOCIAL DE L'ETAT

Si 2006 fut l'année de la réforme du diplôme des Assistants de service social(1), 2007 sera celle des éducateurs. Et si, pour les assistants sociaux, nous avons pu constater un échec cuisant, ce qui se profile pour les éducateurs ne présage rien de meilleur.

Petit historique rapide : Avant 1990, la formation des éducateurs reposait essentiellement sur des approches pédagogiques et psychologiques, issues de l'éducation nouvelle ou populaire et de la psychothérapie institutionnelle, mais elle occultait tout un pan des sciences humaines utiles à la construction du métier d'éducateur et à la compréhension des enjeux sociétaux.

La réforme de 1990, a ouvert son contenu à des disciplines telles que la sociologie, l'économie et le droit

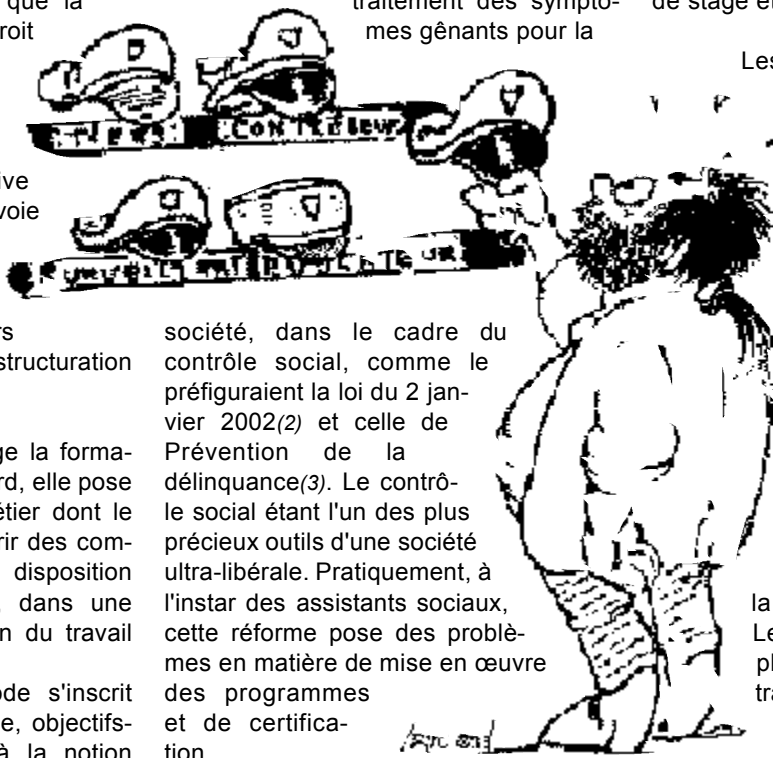
La formation, quoique surtout initiatique, à ces matières, permet, dès lors, d'envisager la situation d'une personne dans une perspective plus réaliste qui ne la renvoie pas systématiquement, et seulement, à sa responsabilité personnelle, mais qui prend en compte les facteurs de désocialisation et de déstructuration externes.

La réforme de 2007 envisage la formation à un autre niveau. D'abord, elle pose le principe du référentiel métier dont le principal objectif est d'acquérir des compétences cadrées mises à disposition des objectifs institutionnels, dans une perspective de rationalisation du travail et donc, des coûts.

Concrètement, cette méthode s'inscrit dans une logique d'entreprise, objectifs-moyens-résultats, couplée à la notion d'évaluation des travailleurs et des usagers. Le travail éducatif consisterait alors en un accompagnement social encadré par des protocoles précis de normalisation, dépouillé de toute liberté ou inventivité éducative.

Les matières telles que la psychanalyse et la sociologie, sciences critiques, sont quasiment absentes du programme ; la première n'est vue que sous l'angle du comportementalisme ; la seconde passe à portion résiduelle (on passe de 160 heures de socio-économie à quelques heures dans un domaine de formation comprenant 125 heures seulement). Le droit qui, jusqu'à lors, revêtait une dimension analytique, est réduit à sa simple expression informative et s'appuie essentiellement sur la dichotomie moraliste, droits/devoirs.

Cette nouvelle formation n'a pas vocation à émanciper les éducateurs par une pédagogie critique en rupture avec le formatage, entre autre, de l'Education Nationale, elle ne vise uniquement le traitement des symptômes gênants pour la



société, dans le cadre du contrôle social, comme le préfiguraient la loi du 2 janvier 2002(2) et celle de Prévention de la délinquance(3). Le contrôle social étant l'un des plus précieux outils d'une société ultra-libérale. Pratiquement, à l'instar des assistants sociaux, cette réforme pose des problèmes en matière de mise en œuvre des programmes et de certification.

Les centres de formation n'ont eu que quelques mois pour préparer la rentrée 2007, puisque jusqu'en mai 2007, nul ne savait si la réforme allait être mise en application.

L'applicabilité de ce texte reste pourtant bien relative. En effet, la réforme fait apparaître de nouvelles techniques de certification, dont la plus problématique est celle de la validation de plusieurs écrits obligatoires, par les terrains de stage.

Cependant, aucune information ne leur a été transmise, ni par les DRASS(4), ni par les Régions ; à charge, pour les centres de formation d'organiser cette certification.

Ajoutons à cela trois difficultés majeures: l'absence de budget alloué aux terrains de stage pour accomplir ce travail supplémentaire ; l'absence de formation des référents de stage qui vont devoir, sans indications propres à les orienter, valider un examen ; et l'instauration d'un lien de subordination plus dense entre le terrain de stage et l'élève.

Les centres de formation ne sont pas épargnés ; le texte récuse l'idée de processus, dont l'objectif est de permettre à l'étudiant une évolution au plus près de ses attentes, mais instaure l'obligation de procéder directement à une partie de la certification.

Outre le relatif intérêt de ce procédé pédagogique, les tutelles n'ont pas prévu de budgets et ont même refusé, à certains centres de formation, une augmentation de leur subvention de base, suivant le coût de la vie.

Le référentiel est, ainsi, mis en place par le personnel administratif et pédagogique en poste sans possibilité d'embauche pour les soulager d'une véritable surcharge de travail, et sans contrepartie salariale.

Cette conception de la formation et du métier d'éducateur, correspond bien au climat politico-social du moment(5). Elle

répond au double impératif de, réduction des dépenses du champ social non générateur de profits ; et de nécessité absolue de normalisation les éducateurs, redevenus, alors, de simples exécutants. Les éducateurs ont toujours existé pour pallier les défaillances et les effets de l'Etat capitaliste. Ils n'ont jamais eu, à disposition, pléthore de moyens, et leur action a toujours été entravée par la commande institutionnelle. L'avènement du référentiel métier et de ses avatars (la formation), induisent, en plus, une " politique " volontariste de formatage propre, non seulement, à faire accepter, mais à légitimer, les mesures de destruction sociale prises par les gouvernants.

" Chercher à comprendre, c'est commencer à désobéir. " J.M. Wyl, Québec Banana state.

(1) Cf. <http://anas.travail-social.com/>

(2) Loi réformant l'action sociale et médico-sociale

(3) Loi du 5 mars 2007

(4) Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

(5) Régimes des retraites revus à la baisse ; TVA sociale faisant payer le consommateur, quels que soient ses revenus ; loi sur l'immigration ; bouclier fiscal empêchant l'imposition des plus hauts revenus ; restriction du droit de grève ; dépenalisation du droit des affaires corrélié au durcissement de la loi pénale.

SOLIDARITÉ AVEC LES DÉLINQUANTS DU TRAVAIL SOCIAL !

La fédération CNT santé social & FPT tient à condamner la répression dont fait l'objet Catherine Bernard, assistante sociale de l'association « solidarité femmes » de Belfort, pour avoir simplement exercé sa profession.

En effet, suite à l'aide qu'elle a apporté dans le cadre de ses fonctions à une femme migrante victime de violences conjugales, Catherine Bernard a été convoqué par la PAF puis placée en garde à vue le 17 juillet dernier sous l'accusation « d'aide au séjour irrégulier ».

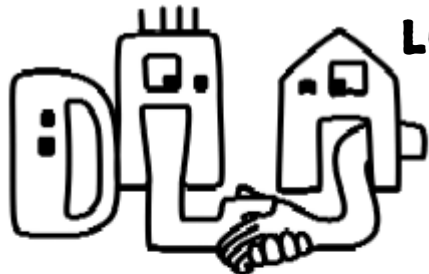
Il s'agit ni plus ni moins d'une tentative d'intimidation visant à dissuader les travailleurs sociaux d'intervenir auprès d'une population que le gouvernement considère comme indésirable : les personnes sans papiers. Privés de droits sociaux, refusés par un nombre croissant de structures d'hébergement, soumis à une extrême précarité...l'objectif est maintenant d'asphyxier les plus fragiles d'entre elles en leur coupant toute possibilité d'accès à un travailleur social.

Après la loi sur la prévention de la délinquance destinée à transformer les travailleurs sociaux en délateurs, l'heure est désormais à la criminalisation de leur pratique professionnelle et de leur déontologie. Dans cette guerre déclarée ouvertement aux pauvres, il apparaît clairement que le gouvernement cherche à contraindre les professionnels du social à choisir leur camps : auxiliaire de police au service d'un Etat oppresseur, ou criminel au service des personnes opprimées !

La fédération CNT santé social & FPT exprime tout son soutien et toute sa solidarité à Catherine Bernard, réprimée pour n'avoir rien fait d'autre que son travail d'assistante sociale. Elle tient également à inciter tous les travailleurs sociaux à s'organiser collectivement pour résister à la criminalisation de leurs métiers mais aussi à celle des populations dont ils s'occupent quotidiennement.

Refusons l'instrumentalisation du travail social à des fins répressives et développons la solidarité !

Communiqué de la fédération CNT SS&FPT, fait à Paris le 10.08.07



Droit Au Logement Autogéré et Social

Expo du DALAS
du 24 septembre au 24 octobre,
à l'IRTS-Montrouge / 1 rue du 11
Novembre, 92120 MONTRouGE

LOGER DÉCEMMENT, HABITER AUTREMENT

A l'initiative du SUB (Syndicat Unifié du Bâtiment - CNT) et de l'APAU (Atelier Populaire d'Architecture et d'Urbanisme), le DALAS réunit des familles, des syndicalistes, et des militants (architectes, ouvriers, communicants, travailleurs sociaux).

Depuis début 2007, nous travaillons ensemble à la réalisation collective de logements sociaux et autogérés, avec une partie publique qui puisse s'ouvrir à d'autres pratiques et accueillir les habitants du quartier.

A la standardisation cavalleresque des types d'espaces collectifs proposés par leurs commanditaires - tant dans leur mode de production que dans leur forme et dans leur gestion - nous opposons une approche créative et partagée de la construction collective d'un lieu de vie et d'entraide.

<< Venez visiter l'expo de notre travail à l'IRTS Montrouge !

Coupon à retourner à : Syndicat CNT santé social & FPT
33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Je souhaite recevoir gratuitement:

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT: **OUI NON**

Trois n° du **Combat Syndicaliste**, le mensuel des Syndicats CNT: **OUI NON**

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Ville et code postal :

E-mail:

Profession:

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: **OUI NON**

SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org

Réunion du secteur social tous les troisièmes mardi de chaque mois à 18h30

La CNT ? C'est quoi ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.

De lutte ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

Autogestionnaire ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.

Solidaire ! Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.

Anticapitaliste ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**